

Lyon, 10 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le passage Thiaffait continuera à vivre après la fermeture du Village des Créateurs

La Métropole et la Ville de Lyon prennent acte avec tristesse de la fermeture du Village des Créateurs annoncée ce jour suite à son assemblée générale qui s'est tenue le 9 janvier.

Depuis sa création en 2001, le Village des Créateurs, pépinière d'entreprises de créateurs dans les domaines de la mode, de la décoration et du design, installé au passage Thiaffait, dans le 1er arrondissement de Lyon, a pu compter sur le soutien, notamment financier, de la Métropole de Lyon, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

En 2021, l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait a engagé une restructuration juridique destinée à l'ouvrir aux soutiens privés à travers des financements de mécénat. Le rescrit fiscal, destiné à faciliter le mécénat, ayant été refusé, la structure n'a pu diversifier ses financements.

Jusqu'à aujourd'hui, la Métropole et la Ville ont été aux côtés du Village des Créateurs, notamment pour le soutenir dans le virage de la transition écologique en accompagnant le textile circulaire. Ainsi, un complément exceptionnel de subventions a été octroyé en 2022, pour un financement public de 140 000 euros pour la Métropole et 35 500 euros pour la Ville de Lyon sur un budget de 545 000 euros en 2022.

De son côté, la Région a décidé en 2022 de se désengager totalement du Village des Créateurs. Ce désengagement, déploré par la Ville et la Métropole de Lyon, intervenant dans une phase de restructuration et de fragilité financière de l'association, n'a fait qu'aggraver la situation du Village des Créateurs et ne peut être compensé par les autres collectivités partenaires.

La Métropole et la Ville de Lyon sont attentives à l'avenir des 140 adhérents (entrepreneurs et créateurs) accompagnés par le Village des Créateurs, et notamment de la quinzaine de créateurs et créatrices hébergés actuellement au passage Thiaffait. Tout sera fait pour que les créateurs et créatrices puissent maintenir leurs activités dans les locaux du passage, et les baux actuellement sur le site seront maintenus avec la SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon). De même, leur accompagnement sera désormais assuré par l'incubateur métropolitain LYVE.

Avec la volonté de maintenir la vitalité du passage Thiaffait, la Métropole et la Ville de Lyon travaillent d'ores et déjà à une réorientation de sa destination, en restant en lien avec la filière textile et en cohérence avec l'identité manufacturière du Passage et des Pentès de la Croix-Rousse, pour continuer d'accompagner les savoir-faire.